

# I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

## Soins de Santé

Circulaire OA n° 2011/490 du 16 décembre 2011                      62/906                      63/887

En vigueur à partir du 1 avril 2011

Abroge circulaire n° 2011/450  
du 18 novembre 2011

## Instructions comptables et statistiques; médecins; 01-04-2011 - corrigendum.

Suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 9 février 2011 (Moniteur Belge du 3 mars 2011), 2 nouveaux pseudo-codes sont ajoutés pour la facturation par les maisons médicales de l'honoraire pour l'examen avec le patient du module de prévention dans le cadre de la gestion du dossier médical global.

Les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveaux pseudo-codes nomenclature : 103272 en 103294

Libellé :

103272 : module de prévention DMG maisons médicales : facturation à 70%

103294 : module de prévention DMG maisons médicales : facturation à 30%

Intervention AMI : dépenses – nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs : pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

### Date d'application

La modification susmentionnée entre en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder  
Directeur général.

Annexes : nihil

